

COMMUNE DE CONTEST

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DE LA COMMUNE DE CONTEST SEANCE DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

Le conseil municipal de la commune de CONTEST, légalement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, le mardi 16 décembre 2025 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONTAUFRAY Daniel, Maire.

Étaient présents :

Daniel MONTAUFRAY	Maire
Nadine DUJARRIER	1 ^{ère} adjointe
Michaël ROGER	2 ^{ème} adjoint
Martial TARLEVE	3 ^{ème} adjoint
Guillaume MAHERAULT	4 ^{ème} adjoint
Thierry LOUBET	Conseiller municipal
Frédéric GOMBERT	Conseiller municipal
Stéphanie MOULIERE	Conseillère municipale

Mélanie GIRARD	Conseillère municipale
Marie-Claire RONCIN	Conseillère municipale
Vincent PAUMARD	Conseiller municipal
Marianne BONNEAU	Conseillère municipale
Noëllie FAUCON	Conseillère municipale
Sandra BONNEAU	Conseillère municipale
Aurélien RONDEAU	Conseiller municipal

Absent excusé : Aurélien RONDEAU

Absent : Néant.

Absents en début de séance : Néant.

Procuration : Néant.

Frédéric GOMBERT a été élu secrétaire de séance.

Adoption du PV du 13 novembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le PV de la séance du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

	Questions diverses	
1	TEM	Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies
2	Budget commune	Correction des écritures d'emprunts
3	Logements locaux	Mise en place d'un avenant aux baux de location

Questions diverses

Frédéric GOMBERT :

Informe qu'il a participé à une réunion sur les déchets à Mayenne Communauté qui prévoit une augmentation de 3%.

Il a également participé à une réunion sport pour l'organisation des terrains synthétiques.

Marie-Claire RONCIN :

Informe que le spectacle de Noël qui a eu lieu le mercredi 10 décembre à la salle des fêtes a été un vrai succès, ils ont dû refuser des inscriptions. Le goûter de Noël de la bibliothèque qui a eu lieu le vendredi 12 novembre a eu moins de succès puisque seulement 6 enfants ont participé.

Guillaume MAHERAULT :

Informe que les travaux devant la mairie avancent très bien, des bases pour mettre les panneaux électoraux ont été installées, une dalle a été réalisée pour mettre le rack à vélo et un banc.

Thierry LOUBET :

A la suite de la réunion de la commission électorale qui s'est réunie le jeudi 11 décembre, il y a 709 électeurs sur la commune.

Le spectacle des z'arts à conter a rencontré un gros succès.

Thierry informe que le site internet de la commune ne fonctionne plus pour le moment.

Michaël ROGER :

La distribution des bulletins municipaux sera à effectuer entre Noël et le nouvel an.

Nous avons de très bons échos des décors de Noël sur la commune.

Nadine DUJARRIER :

Les colis de Noël ont été fait par l'équipe de la commission extra sociale avec la réalisation de portes cartes. M. le maire s'occupera de la distribution durant le mois de décembre.

01	TEM - Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies	<i>Délibération 2025-56 visée en Sous-Préfecture le</i>
----	--	---

Monsieur le Maire expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz à compter du 1er janvier 2028, ne fait pas obstacle à ce que le groupement actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'énergie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 01/01/2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il vous est demandé de spécifier la nature de vos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.

Suite à cette présentation, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **NE PAS APPROUVER** l'adhésion de la commune de Contest au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie.

02	Budget commune – Correction des écritures d'emprunts	<i>Délibération 2025-57 visée en Sous-Préfecture le</i>
----	---	---

Monsieur le Maire informe les membres présents que les corrections à apporter concernant les écritures d'emprunts n'ont finalement pas lieu d'être, celles-ci étant correctes.

03	Logements locatifs - Mise en place d'un avenant aux baux de location	<i>Délibération 2025-58 visée en Sous-Préfecture le</i>
----	---	---

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
- la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs,
- les baux de location en cours relatifs aux logements appartenant à la commune,
- la nécessité d'assurer l'entretien régulier des équipements de chauffage et de ventilation,

Considérant

- que les logements communaux sont équipés de pompes à chaleur et de systèmes de ventilation nécessitant un entretien bisannuel obligatoire,
- que ces frais constituent des charges récupérables auprès des locataires conformément à la réglementation en vigueur,
- qu'il convient, pour une meilleure lisibilité et une gestion budgétaire équilibrée, de mettre en place des **provisions mensuelles sur charges**, avec régularisation annuelle,
- que les baux de location en cours ne prévoient pas actuellement ces provisions,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la mise en place d'avenants aux baux de location des logements communaux, afin d'instaurer des provisions sur charges locatives.

Ces provisions sur charges concernent exclusivement :

- l'entretien et la maintenance des pompes à chaleur,
- l'entretien et la maintenance des systèmes de ventilation (VMC).

Le montant des provisions sur charges est fixé à 11.25 € par mois et par logement, sous réserve d'une régularisation annuelle sur présentation des dépenses réellement engagées.

Les avenants prendront effet à compter du 01 janvier 2026, après notification aux locataires concernés.

Monsieur le Maire est autorisé à :

- SIGNER les avenants aux baux de location,
- EFFECTUER toutes démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

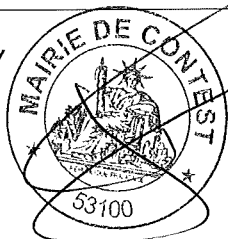
REUNIONS

Prochaines réunions ou dates à retenir :

Municipalité	12 janvier 2026 à 20h30 à la mairie
Conseil municipal	22 janvier 2026 à 20h30 à la mairie
Vœux	23 janvier à 20h00 à la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Le Maire clôt la séance à 21h48

Le Maire,
Daniel MONTAUFRAY



Le secrétaire de séance,
Frédéric GOMBERT